

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SUSSARGUES

Séance du 6 mars 2018

L'an deux mille dix-huit,

et le six mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Eliane LLORET, Maire.

Convocation du : 27 février 2018

Affichée le : 27 février 2018

PRESENTS :

Mesdames BERGER Chantal, JOUD Patricia, LLORET Eliane, MAURICE Nathalie, METZ Catherine, NODET Isabelle, PAGES Catherine, ROURE-SANCHEZ Christine, SARTINI Marie-Thérèse, SERRANO-WATTEEL Roselyne.

Messieurs BASTIDE Serge, BERTAUD Xavier, BOUIS Xavier, MARTIN Louis, MARTY Ghislain, NEUVILLE Laurent, SERIEYS Luc, SIMON Romain, TERRAL Didier, VIDAL Rudy.

ABSENTS EXCUSES :

Madame BEN RABIA Céline donne procuration à Madame BERGER Chantal

Madame ROMERO Vittoria donne procuration à Madame NODET Isabelle

ABSENT :

Monsieur GIGOU Stéphane

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame NODET Isabelle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Accueil de Madame Catherine METZ, conseillère municipale.
- 2) Commissions municipales : modifications.
- 3) Certificats d'Economie d'Energie : Convention avec Hérault Energies.
- 4) Finances : autorisations de crédits.
- 5) Délégation de Service Public : fourrière automobile.
- 6) Déplacement d'un bassin de rétention : Dossier Loi sur l'Eau.
- 7) Vente parcelle communale.
- 8) Aménagements d'espaces publics : demande de subvention.
- 9) Vidéoprotection

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

1) Installation de Mme Catherine METZ, conseillère municipale.

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date du 22 décembre 2017, Monsieur Jean-Yves ARNAUD l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal, conformément à ce qu'il avait annoncé lors de la séance précédente.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de l'Hérault en a été informé. Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Catherine METZ, suivant immédiat sur la liste « Sussargues, réalisons demain », dont faisait partie Monsieur Jean-Yves ARNAUD lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Tableau du Conseil Municipal :

Fonction	Qualité	Nom Prénom	Adresse	Date de naissance	Profession	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Maire	Mme	Eliane LLORET	2 rue du Plan des Ecureuils Sussargues	17/04/1962	Attaché Territorial	23/03/2014	796

1 ^{er} adjoint	M.	Luc SERIEYS	12 Lot les Garrigues Sussargues	25/12/1955	Retraité	23/03/2014	796
2 ^{ème} adjoint	M.	Xavier BERTAUD	18 rue des Fontaines Sussargues	25/07/1950	Retraité	23/03/2014	796
3 ^{ème} adjoint	Mme	Roselyne SERRANO-WATTEEL	12 chemin des Prés Sussargues	06/06/1950	Retraîtée	23/03/2014	796
4 ^{ème} adjoint	M.	Xavier BOUIS	200 chemin de Fontmarie Sussargues	05/03/1970	Gestionnaire d'Assurance	23/03/2014	796
5 ^{ème} adjoint	Mme	Catherine PAGES	8 bis Plan des Ecureuils Sussargues	31/01/1967	Adjointe à la Direction des Marchés Publics	23/03/2014	796
6 ^{ème} adjoint	M.	Didier TERRAL	3 rue des Tilleuls Sussargues	23/09/1971	Chef de Projet	23/03/2014	796
Conseiller	M.	Louis MARTIN	32 chemin des courtines Sussargues	12/12/1947	Retraité	23/03/2014	796
Conseiller	M.	Romain SIMON	41 rue des Aires Sussargues	06/02/1953	Retraité	23/03/2014	796
Conseillère	Mme	Christine ROURE-SANCHEZ	7 chemin des Agasses Sussargues	24/02/1955	Retraîtée	23/03/2014	796
Conseillère	Mme	Isabelle NODET	3 bis rue des Violettes Sussargues	10/02/1958	Retraîtée	23/03/2014	796
Conseillère	Mme	Marie-Thérèse SARTINI	43 grand rue Louis Bouis Sussargues	11/02/1963	Chef d'Entreprise	23/03/2014	796
Conseillère	Mme	Vittoria ROMERO PASSERIN D'ENTREVES	12 rue du Bassin Sussargues	21/04/1967	Animatrice Culturelle	23/03/2014	796
Conseillère	Mme	Nathalie MAURICE	9 rue des Chênes Verts Sussargues	15/10/1967	Praticienne Massage Bien-Etre	23/03/2014	796
Conseillère	Mme	Patricia JOUD	19 rue des Sous-Bois Sussargues	28/03/1960	Sans Emploi	23/03/2014	796
Conseiller	M.	Stéphane GIGOU	3 rue Lou Perrufas Sussargues	19/09/1970	Directeur des Ressources Humaines	23/03/2014	796
Conseiller	M.	Rudy VIDAL	20 rue des Sous-Bois Sussargues	14/08/1990	Gérant de Commerce	23/03/2014	796
Conseiller	M.	Serge BASTIDE	11 route de Saint-Drézéry Sussargues	07/01/1948	Retraité	23/03/2014	683
Conseillère	Mme	Chantal BERGER	13 grand rue Louis Bouis Sussargues	12/03/1954	Retraîtée	23/03/2014	683
Conseiller	M.	Laurent NEUVILLE	13 rue des Carriers Sussargues	23/10/1972	Chef de Projet Informatique	23/03/2014	683
Conseiller	M.	Ghislain MARTY	19 ter rue du Valentibus	06/11/1973	Fonctionnaire de Police	23/03/2014	683

			Sussargues				
Conseillère	Mme	Céline BEN RABIA	5 allée de la Garigue Sussargues	27/06/1976	Responsable d'Equipe	23/03/2014	683
Conseillère	Mme	Catherine METZ	3 Lot les Garrigues 2 Sussargues	06/05/1969	Responsable de Rayon	23/12/2017	796

2) Commissions Municipales : modifications

Sur proposition de Madame le Maire, il est proposé une refonte des commissions municipales à la suite des changements au sein de l'assemblée.

Madame le Maire, ainsi que les Adjoints au Maire sont tous membres de droit de chacune de ces commissions.

Liste des Commissions Municipales :

- **COMMISSION FINANCES, AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES :**

Présidente : Eliane LLORET
Vice-Président et responsable : Luc SERIEYS
Membres : Stéphane GIGOU - Patricia JOUD
Ghislain MARTY - Marie-Thérèse SARTINI

- **COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :**

Présidente : Eliane LLORET
Vice-Président : Luc SERIEYS
Responsable : Stéphane GIGOU
Membres : Céline BEN RABIA - Romain SIMON

- **COMMISSION ENFANCE - ENSEIGNEMENT :**

Présidente : Eliane LLORET
Vice-Président et responsable : Xavier BERTAUD
Membres : Céline BEN RABIA - Nathalie MAURICE
Catherine METZ - Vittoria ROMERO

- **COMMISSION SECURITE / CCFF / POLICE MUNICIPALE:**

Présidente : Eliane LLORET
Vice-Président et responsable : Xavier BERTAUD
Membres : Louis MARTIN - Ghislain MARTY
Christine ROURE-SANCHEZ

- **COMMISSION ACTION SOCIALE:**

Présidente : Eliane LLORET
Vice-Présidente et responsable : Roselyne SERRANO-WATTEEL
Membres : Chantal BERGER - Louis MARTIN
Isabelle NODET - Romain SIMON

- **COMMISSION ACTION ECONOMIQUE:**

Présidente : Eliane LLORET
Vice-Présidente : Roselyne SERRANO-WATTEEL
Responsable : Marie-Thérèse SARTINI
Membres : Louis MARTIN - Laurent NEUVILLE

- **COMMISSION BATIMENTS, TRAVAUX ET RESEAUX:**

Présidente : Eliane LLORET
Vice-Président et responsable : Xavier BOUIS
Membres : Louis MARTIN - Laurent NEUVILLE

- **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS:**
 - Présidente : Eliane LLORET
 - Vice-Présidente : Catherine PAGES
 - Responsable : Catherine METZ
 - Membres : Ghislain MARTY - Marie-Thérèse SARTINI
Romain SIMON

- **COMMISSION CULTURE ET ANIMATIONS :**
 - Présidente : Eliane LLORET
 - Vice-Présidente et responsable : Catherine PAGES
 - Membres : Chantal BERGER - Isabelle NODET
Vittoria ROMERO
Christine ROURE-SANCHEZ - Rudy VIDAL

- **COMMISSION COMMUNICATION - TIC:**
 - Présidente : Eliane LLORET
 - Vice-Président et responsable : Catherine PAGES
 - Membres : Serge BASTIDE - Stéphane GIGOU
Nathalie MAURICE - Isabelle NODET

- **COMMISSION URBANISME :**
 - Présidente : Eliane LLORET
 - Vice-Président et responsable : Didier TERRAL
 - Membres : Chantal BERGER - Patricia JOUD
Louis MARTIN - Christine ROURE-SANCHEZ

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT, DEPLACEMENTS ET MOBILITES :**
 - Présidente : Eliane LLORET
 - Vice-Présidente et responsable : Patricia JOUD
 - Membres : Chantal BERGER - Louis MARTIN
Nathalie MAURICE - Isabelle NODET
Romain SIMON

- **COMMISSION JUMELAGE ET PARTENARIATS:**
 - Présidente : Eliane LLORET
 - Vice-Présidente et responsable : Patricia JOUD
 - Membres : Catherine METZ - Laurent NEUVILLE
Christine ROURE-SANCHEZ
Roselyne SERRANO-WATTEEL

- **COMMISSION JEUNESSE:**
 - Présidente : Eliane LLORET
 - Vice-Présidente et responsable : Christine ROURE-SANCHEZ
 - Membres : Céline BEN RABIA - Nathalie MAURICE
Vittoria ROMERO - Rudy VIDAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la refonte des commissions municipales présentées.

3) Certificats d'Economie d'Energie : Convention avec Hérault Energies.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-17,
Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n°2011-1215 du 30 septembre 2011 relatif aux pouvoirs du ministre chargé de l'énergie en matière d'agrément de plans d'actions d'économies d'énergie et de délivrance de certificats d'économies d'énergie,

Vu le décret n° 2012-23 du 6 janvier 2012 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu le décret n°2017-690 du 2 mai 2017 modifiant les dispositions du code de l'énergie relative aux certificats d'économie d'énergie,

Vu la délibération du conseil municipal DE12_025 du 15 mai 2012,

Vu la convention d'habilitation établie le 29 juin 2012,

Considérant la volonté de la Commune de continuer à s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de convention entre HERAULT ENERGIES et la Commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- AUTORISE ainsi le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la Commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

4) Finances : autorisations de crédits.

Monsieur Luc SERIEYS, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, et ce jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Concernant les dépenses d'investissement, cette autorisation porte, sur délibération de l'organe délibérant, sur le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition présentée ci-dessous :

Chapitre 20 :	80 000,00 €
Chapitre 21 :	15 700,00 €
Chapitre 23 :	307 000,00 €
Chapitre 10 :	4 000,00 €
Chapitre 16 :	33 750,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Délégation de Service Public : fourrière automobile.

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal approuvait le principe de la délégation de service public pour la fourrière automobile communale.

La procédure retenue a été la procédure simplifiée prévue aux articles L 1411- 1 et suivants du CGCT ; ainsi que dans l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et dans le décret 2016-86 du 1er février 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Midi Libre du 16 janvier 2018, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Montpellier Méditerranée Métropole dont la commune est membre. La date limite de réception des candidatures était fixée au 8 février 2018.

Une seule entreprise a présenté une offre. Il s'agit de Languedoc Polyservices (1185, avenue de Bigos à Vendargues). Cette entreprise remplit les garanties nécessaires pour assurer le service délégué.

En séance du 12 février 2018, la commission communale de délégation de service public a émis un avis favorable, à l'unanimité, à la délégation de la gestion de la fourrière automobile communale à l'entreprise Languedoc Polyservices pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature.

Il est demandé à l'assemblée :

- D'approuver la délégation de la gestion de la fourrière automobile communale à l'entreprise Languedoc Polyservices pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Déplacement d'un bassin de rétention : Dossier Loi sur l'Eau.

Dans le cadre du dossier d'aménagement du secteur de la nouvelle crèche, l'implantation du bâtiment crèche nécessite le déplacement du bassin de rétention de l'école maternelle, entraînant l'ouverture d'une procédure de Déclaration au titre de l'article L214 du code de l'environnement.

Le dossier de Déclaration dit « Loi sur l'eau » propre au projet sera déposé au guichet unique de la MISE à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault pour instruction.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le projet de déplacement du bassin de rétention de l'école maternelle et de demander l'ouverture d'une procédure de Déclaration au titre de l'article L214 du code de l'environnement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7-1) Vente parcelle communale B0775 à M. Robert Cédric.

Madame Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Cédric ROBERT, domicilié à Sussargues, qui sollicite la possibilité d'acquérir 1382 m² de la parcelle communale cadastrée B0775 de 2377 m², située en zone Aa du PLU, dans le secteur Combe Libouze.

Madame Le Maire précise que les services des Domaines ont été saisis pour évaluer ce bien.

Elle propose à l'assemblée de fixer le prix de vente de la parcelle B0775 à 3,75 € le m².

Il est demandé à l'assemblée :

- d'autoriser la vente de gré à gré de 1382 m² de la parcelle B0775, au prix de 3,75 € le m², à M. Robert C.
- de préciser que les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Madame Le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents afférents permettant l'exécution de cette délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et une abstention, approuve.

7-2) Vente parcelle communale B0775 à M. Mallet Claude.

Madame Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Claude MALLET domicilié à St-Drézery, qui sollicite la possibilité d'acquérir 995 m² de la parcelle communale cadastrée B0775 de 2377 m², située en zone Aa du PLU, dans le secteur Combe Libouze.

Madame Le Maire précise que les services des Domaines ont été saisis pour évaluer ce bien.

Elle propose à l'assemblée de fixer le prix de vente de la parcelle B0775 à 3,75 € le m²

Il est demandé à l'assemblée :

- d'autoriser la vente de gré à gré de 995 m² de la parcelle B0775 au prix de 3,75 € le m², à M. Mallet C.
- de préciser que les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Madame Le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents afférents permettant l'exécution de cette délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et une abstention, approuve.

8-1) Aménagements de jardins publics : demande de subvention auprès du Département de l'Hérault

La commune de Sussargues dispose d'équipements sportifs et de loisirs adaptés à la jeunesse ; toutefois les terrains de tennis et le stade sont fermés aux non licenciés. Restent accessibles le skate park au sud et le city stade au nord de la commune.

La situation de ces 2 équipements en zone périphérique immédiate de la zone urbanisée permet aisément leur développement, sans accroître les désagréments à la population comme le bruit qu'ils peuvent engendrer.

La commune a donc décidé de proposer à la population deux secteurs aménagés, avec chacun leurs caractéristiques.

Au nord dans le secteur du groupe scolaire et de la future crèche et sur l'espace attenant aux jardins familiaux, l'aménagement consistera à favoriser l'accès à la nature. Ainsi la création d'un verger partagé équipé d'un sentier de découverte et de mobiliers adaptés permettra aux familles de profiter pleinement de ce lieu calme, à proximité de la rivière le Bérange.

Sur la parcelle attenant, un espace de jeux sera créé pour la jeunesse et les écoles, permettant ainsi un lieu de rencontre intergénérationnel. Ce secteur pourra accueillir par la suite de nouveaux équipements ludiques comme un parcours de santé utilisable par tous les usagers.

Au sud, le secteur existant du skate-park, plus axé sur la pratique sportive, va accueillir le city stade. Ces équipements seront complétés par une aire de pratique du basket, adaptée aux pratiques actuelles. La mise en place de jeux pour les plus petits et d'un cheminement permettant l'initiation au vélo compléteront cet aménagement. Du mobilier adapté favorisera les rencontres, familles et enfants pouvant y trouver de nombreux points d'intérêts.

Cet espace offre une large possibilité d'extension avec la présence d'un bâtiment à remettre en état sur place ; des accès directs avec les bois environnants et une voie de liaison verte vers le stade Jules Rimet.

L'estimation financière d'aménagement de ces espaces publics s'élève à 88 630 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'équipement de ces jardins publics pour un montant estimé de 88 630 € ht
- sollicite une aide, la plus élevée que possible, auprès du Département de l'Hérault
- décide d'inscrire les sommes nécessaires à leur réalisation au budget de la commune
- autorise Mme le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

8-2) Aménagements de jardins publics : demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

La commune de Sussargues dispose d'équipements sportifs et de loisirs adaptés à la jeunesse ; toutefois les terrains de tennis et le stade sont fermés aux non licenciés. Restent accessibles le skate park au sud et le city stade au nord de la commune.

La situation de ces 2 équipements en zone périphérique immédiate de la zone urbanisée permet aisément leur développement, sans accroître les désagréments à la population comme le bruit qu'ils peuvent engendrer.

La commune a donc décidé de proposer à la population deux secteurs aménagés, avec chacun leurs caractéristiques.

Au nord dans le secteur du groupe scolaire et de la future crèche et sur l'espace attenant aux jardins familiaux, l'aménagement consistera à favoriser l'accès à la nature. Ainsi la création d'un verger partagé équipé d'un sentier de découverte et de mobiliers adaptés permettra aux familles de profiter pleinement de ce lieu calme, à proximité de la rivière le Bérange.

Sur la parcelle attenant, un espace de jeux sera créé pour la jeunesse et les écoles, permettant ainsi un lieu de rencontre intergénérationnel. Ce secteur pourra accueillir par la suite de nouveaux équipements ludiques comme un parcours de santé utilisable par tous les usagers.

Au sud, le secteur existant du skate-park, plus axé sur la pratique sportive, va accueillir le city stade. Ces équipements seront complétés par une aire de pratique du basket, adaptée aux pratiques actuelles. La mise en place de jeux pour les plus petits et d'un cheminement permettant l'initiation au vélo compléteront cet aménagement. Du mobilier adapté favorisera les rencontres, familles et enfants pouvant y trouver de nombreux points d'intérêts.

Cet espace offre une large possibilité d'extension avec la présence d'un bâtiment à remettre en état sur place ; des accès directs avec les bois environnants et une voie de liaison verte vers le stade Jules Rimet.

L'estimation financière d'aménagement de ces espaces publics s'élève à 88 630 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'équipement de ces jardins publics pour un montant estimé de 88 630 € ht
- sollicite une aide, la plus élevée que possible, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
- décide d'inscrire les sommes nécessaires à leur réalisation au budget de la commune
- autorise Mme le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

8-3) Aménagements de jardins publics : demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée

La commune de Sussargues dispose d'équipements sportifs et de loisirs adaptés à la jeunesse ; toutefois les terrains de tennis et le stade sont fermés aux non licenciés. Restent accessibles le skate park au sud et le city stade au nord de la commune.

La situation de ces 2 équipements en zone périphérique immédiate de la zone urbanisée permet aisément leur développement, sans accroître les désagréments à la population comme le bruit qu'ils peuvent engendrer.

La commune a donc décidé de proposer à la population deux secteurs aménagés, avec chacun leurs caractéristiques.

Au nord dans le secteur du groupe scolaire et de la future crèche et sur l'espace attenant aux jardins familiaux, l'aménagement consistera à favoriser l'accès à la nature. Ainsi la création d'un verger partagé équipé d'un sentier de découverte et de mobiliers adaptés permettra aux familles de profiter pleinement de ce lieu calme, à proximité de la rivière le Bérange.

Sur la parcelle attenante, un espace de jeux sera créé pour la jeunesse et les écoles, permettant ainsi un lieu de rencontre intergénérationnel. Ce secteur pourra accueillir par la suite de nouveaux équipements ludiques comme un parcours de santé utilisable par tous les usagers.

Au sud, le secteur existant du skate-park, plus axé sur la pratique sportive, va accueillir le city stade. Ces équipements seront complétés par une aire de pratique du basket, adaptée aux pratiques actuelles. La mise en place de jeux pour les plus petits et d'un cheminement permettant l'initiation au vélo compléteront cet aménagement. Du mobilier adapté favorisera les rencontres, familles et enfants pouvant y trouver de nombreux points d'intérêts.

Cet espace offre une large possibilité d'extension avec la présence d'un bâtiment à remettre en état sur place ; des accès directs avec les bois environnants et une voie de liaison verte vers le stade Jules Rimet.

L'estimation financière d'aménagement de ces espaces publics s'élève à 88 630 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'équipement de ces jardins publics pour un montant estimé de 88 630 € ht
- sollicite une aide, la plus élevée que possible, auprès de la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée
- décide d'inscrire les sommes nécessaires à leur réalisation au budget de la commune
- autorise Mme le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

8-4) Aménagements de jardins publics : demande de subvention auprès du Centre National du Développement du Sport

La commune de Sussargues dispose d'équipements sportifs et de loisirs adaptés à la jeunesse ; toutefois les terrains de tennis et le stade sont fermés aux non licenciés. Restent accessibles le skate park au sud et le city stade au nord de la commune.

La situation de ces 2 équipements en zone périphérique immédiate de la zone urbanisée permet aisément leur développement, sans accroître les désagréments à la population comme le bruit qu'ils peuvent engendrer.

La commune a donc décidé de proposer à la population deux secteurs aménagés, avec chacun leurs caractéristiques.

Au nord dans le secteur du groupe scolaire et de la future crèche et sur l'espace attenant aux jardins familiaux, l'aménagement consistera à favoriser l'accès à la nature. Ainsi la création d'un verger partagé équipé d'un sentier de découverte et de mobiliers adaptés permettra aux familles de profiter pleinement de ce lieu calme, à proximité de la rivière le Bérange.

Sur la parcelle attenante, un espace de jeux sera créé pour la jeunesse et les écoles, permettant ainsi un lieu de rencontre intergénérationnel. Ce secteur pourra accueillir par la suite de nouveaux équipements ludiques comme un parcours de santé utilisable par tous les usagers.

Au sud, le secteur existant du skate-park, plus axé sur la pratique sportive, va accueillir le city stade. Ces équipements seront complétés par une aire de pratique du basket, adaptée aux pratiques actuelles. La mise en place de jeux pour les plus petits et d'un cheminement permettant l'initiation au vélo compléteront cet aménagement. Du mobilier adapté favorisera les rencontres, familles et enfants pouvant y trouver de nombreux points d'intérêts.

Cet espace offre une large possibilité d'extension avec la présence d'un bâtiment à remettre en état sur place ; des accès directs avec les bois environnants et une voie de liaison verte vers le stade Jules Rimet.

L'estimation financière d'aménagement de ces espaces publics s'élève à 88 630 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'équipement de ces jardins publics pour un montant estimé de 88 630 € ht
- sollicite une aide, la plus élevée que possible auprès du Centre National du Développement du Sport
- décide d'inscrire les sommes nécessaires à leur réalisation au budget de la commune
- autorise Mme le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9) Vidéoprotection

Mme le maire expose qu'afin de lutter contre la recrudescence des incivilités, et de mieux garantir la sécurité des bâtiments publics et de leurs abords, elle sollicite l'assemblée pour approuver la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune.

La commission communale « sécurité », du 6 février dernier, a analysé les offres de plusieurs prestataires dans ce domaine et préconise de retenir l'offre de la société Ipérion de St-Jean de Védas pour un montant global de 16 088,43€ht.

Il est demandé au conseil municipal:

- D'approuver l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune
- D'approuver le devis de la société Ipérion d'un montant global de 16 088,43€ ht
- De décider de réaliser ces travaux en 2 tranches : la 1ere en 2018 consistant à équiper le PC opérateur et les caméras de la mairie pour un montant de 8371,89€ ht; la 2eme en 2019 étant une extension du dispositif aux écoles et à la salle communale, pour un montant de 7716,54€ ht.
- De solliciter une aide financière auprès du ministère concerné
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget de la commune
- D'autoriser Mme le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.